



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

16 - RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

La Ville d'Oloron Sainte-Marie dispose de véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

La bonne gestion de ces véhicules, notamment en termes d'entretien, mais également les contraintes juridiques qui s'imposent à la Ville d'Oloron Sainte-Marie et à ses agents, suppose que les utilisateurs soient informés de certains principes relatifs à leur emploi.

Tel est l'objet du règlement voté le 6 novembre 2014 qui s'appuie sur la circulaire du Ministère du travail N° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service.

Les personnels et les fonctions ayant changé ou évolué, il convient de mettre à jour le règlement.

Vu le règlement intérieur des conditions d'utilisation des véhicules de service ci-annexé,

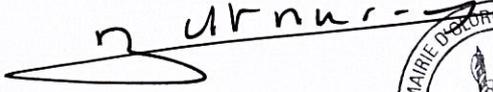
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

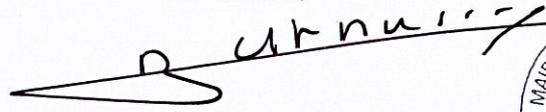
- **ADOPTÉ** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur ci-joint.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 17/07/2024





Bernard UTHURRY 